



## **Enfouissement des déchets radioactifs à Bure : la France tente de passer en force**

**T**ous ceux qui avaient encore des doutes sur la volonté du gouvernement français d'occulter le débat sur CIGEO à l'Assemblée sont désormais fixés après ses diverses tentatives de passage en force. Pourtant d'après la loi de 2006, l'autorisation de ce futur centre d'enfouissement des déchets nucléaires en Meuse ne peut être délivrée qu'après promulgation d'une loi fixant les conditions de sa réversibilité (. De nombreux (ir)responsables et lobbyistes nucléaires semblent craindre ce passage devant les parlementaires. En effet, en juin dernier, le gouvernement français avait essayé de faire passer cette loi en catimini en la noyant au milieu de la « foulditude » d'articles concernant la loi de transition énergétique, avant de finalement y renoncer face à la mobilisation des anti-nucléaires. Le gouvernement française retenta de passer en force une seconde fois via l'Article 72 du projet de loi pour la croissance et l'activité présenté par le ministre de l'économie.

Après la phase laboratoire sans déchets, ce projet de loi imposait une étape laboratoire avec déchets, soit un nouveau et indigne charcutage législatif pour saucissonner le projet CIGEO et faciliter ainsi sa mise en œuvre. L'exercice parlementaire aurait alors été repoussé après la phase pilote, lorsque tout aurait été encore plus ficelé, mettant ainsi les députés devant le fait accompli, c'est-à-dire un centre d'enfouissement, dont les premières galeries auraient déjà été creusées. Si l'article a depuis été retiré, les opposants à Bure exigent un vrai débat démocratique sur cette folie qui doit engager des milliers de générations à venir.

(Sources : CEDRA, RL)